Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250325-BC20250307-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2025/03/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/07

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS TRAVAUX 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 18 mars 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY– Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE - Pierre-Marie NOURRISSEAU

Etaient excusés : néant

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	8	8			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
8	-	-	-	-	-

Le Président rappelle les travaux inscrits au PPI, validés en commission finances du 29 janvier 2025.

Il précise que les dépenses d'énergie liés aux bâtiments communautaires et la nécessité d'effectuer des travaux sur le bâtiment qui accueille l'ALSH situé à Bourganeuf.

- Travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ALSH situé sur la commune de Bourganeuf

Nature des travaux (en € HT)

Nature	**Montant HT**
Etude de maitrise d'œuvre	23 000 €
Isolation des murs par l'intérieur	6 480 €
Remplacement des menuiseries – DV PVC	53 676 €
Remplacement des luminaires - LED	30 280 €
Travaux de reprise de la toiture	54 093,80 €
Remplacement du système de la chaudière	110 000 €
Aléas et imprévus (10 %)	28 700 €
Montant Total HT	**306 229.80 €**

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250325-BC20250307-DE

Le montant total des travaux est subventionnable à 80 % comme suit :

Plan de financement prévisionnel			
Co-financeurs	Montant (en € HT)	Part dans le financement total	Sollicité ou acquis
Etat DETR	153 114.90 €	50%	sollicité
Etat DSIL			
Région			
Département			
Autres cofinancements : CAF	91 868.94 €	30%	sollicité
Total cofinancements publics	**244 983.84 €**	**80%**	
Autofinancement	61 245.96 €	20%	
Total maitre d'ouvrage	**61 245.96 €**	**20%**	
Coût total	**306 229.80 €**	**100%**	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le bureau communautaire décide de :

- APPROUVER le projet de travaux de rénovation énergétique du bâtiment ALSH de Bourganeuf ;
- VALIDER le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- DIRE que les crédits seront prévus au budget primitif du budget général de 2025 ;
- AUTORISER le Président à solliciter les demandes de subventions auprès des différents partenaires suivant le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISER le Président signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
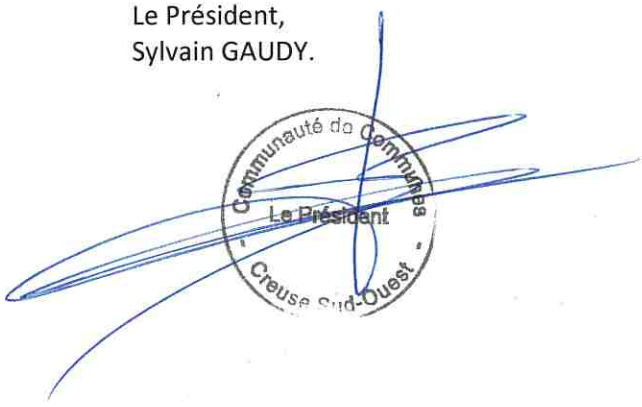
Le Président,
Sylvain GAUDY.